

A

TABLEAU DES ROUTES

I

Routes sur lesquelles des services aériens pourront être exploités dans les deux directions par l'entreprise désignée par la Suisse:

Points de départ	Points intermédiaires ⁽¹⁾	Destination au Canada	Points au-delà ⁽¹⁾
Suisse	Cologne Amsterdam Paris Londres Manchester Prestwick Shannon Boston ⁽³⁾ New-York ⁽³⁾	Montréal et/ou Toronto ⁽²⁾	Boston ⁽³⁾ New-York ⁽³⁾ Chicago La Havane ⁽⁴⁾ Guatemala Panama Caracas ⁽⁴⁾ Bogota ⁽⁴⁾ Quito Guayaquil Lima

Notes: (1) Ne peuvent être desservis qu'avec droits de transit, sauf dispositions contraires des présentes Notes.

Les points au-delà peuvent être desservis de Montréal seulement

(2) L'arrêt à Montréal est obligatoire jusqu'au 31 mars 1977.
Aucun service aérien vers Toronto ne pourra être exploité via Boston ou New-York.

(3) Tous les vols cargo sont interdits.

(4) Les droits de stopover sont accordés à Montréal sur une route vers ces points.